

**Objet : Proposition de travaux supplémentaires dans le cadre du marché de travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire – lot 02 gros oeuvre - FTM 17**

**Le Maire de Saint Jean d'Arvey :**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le code de la commande publique,**

**Vu la délibération du conseil municipal n°57/2020, en date du 10 septembre 2020, intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un nombre de ses compétences et notamment :**

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 500.000 € (article L. 2122-22, 4° du CGCT)

**Vu la proposition de la société AB Maçonnerie, située ZI, 251 rue du Nant Cruet, 73400 UGINE, attributaire du lot 02 gros oeuvre du marché de restructuration et d'extension de l'école élémentaire de Saint-Jean d'Arvey, de modification de travaux (FTM 17) pour la réfection des paliers de la façade sud, pour un montant HT de 6500.00 € (7800.00 € TTC);**

Considérant l'intérêt technique et pour le bon fonctionnement de l'école, de procéder aux travaux supplémentaires de réfection des paliers de la façade sud pendant les travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire ;

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

D'approuver et de signer le devis DE01086 de la société AB MACONNERIE, située ZI, 251 rue du Nant Cruet, 73400 UGINE, d'un montant de 6500.00 € HT (7800.00 € TTC), récapitulé dans la FTM 17.

#### **Article 2 :**

La fiche de travaux (FTM 17) fera l'objet d'un avenant au marché de restructuration et d'extension de l'école élémentaire pour le lot 02 gros oeuvre.

#### **Article 4 :**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'une information lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 2 juin 2023.

Le Maire, ~~Christian~~ **BERTHOMIER**



**OPERATION:**  
**Restructuration et extension de l'école élémentaire**  
**SAINT-JEAN-D'ARVEY**

Affaire n°: 567-E-19

MAÎTRISE D'OUVRAGE:  
MAIRIE DE ST JEAN D'ARVEY

ENTREPRISE: AB MACONNERIE  
lot n°: 02 GROS OEUVRE

**FICHE DE TRAVAUX N°17**

CATEGORIE DE TRAVAUX:

- Modification Maître d'ouvrage  
 Maître d'œuvre  
 Entreprise  
 Bureau de contrôle  
 Aléas de chantier

INCIDENCE DELAIS:

- Néant  
 5 jours

OBJET: travaux supplémentaire

Terrassement et évacuation	Montant HT:	260,00 €
Mise en place de béton pour fouille	Montant HT:	1 025,00 €
Armature pour fouille	Montant HT:	1 056,25 €
Mise en place béton mur extérieur	Montant HT:	307,50 €
Coffrage mur extérieur	Montant HT:	412,50 €
Armature mur extérieur	Montant HT:	357,50 €
Mise en place béton pour palier	Montant HT:	765,00 €
Remise en place pierres existantes + reprise	Montant HT:	2 316,25 €
<b>TOTAL HT:</b>		<b>6 500,00 €</b>

JUSTIFICATION:

Les 2 escaliers et paliers attenants en façade Sud du bâtiment existant sont en mauvais état suite à des infiltrations d'eaux. La commune souhaite profiter de la présence des entreprises pour réaliser la mise à niveau pendant le chantier

A Chambéry, le 22/05/23

Visa du Maître d'œuvre

**louis et périno**  
ARCHITECTES ASSOCIÉS  
1898 rue Victor Marnette  
73000 CHAMBERY

DECISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE:

- Bon pour exécution  
 Travaux refusés

A St Jean d'Arvey le 02/06/2023

Visa du Maître d'ouvrage

le maire *Christophe Berthomier*

A régulariser par un avenant:

- Oui  
 Non

Rappel: tous travaux complémentaires impliquent une couverture assurance supplémentaire